

COMMUNE DE SAINTE.FOY.TARENTEAISE

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du Lundi 30 mars 2015

Etaient présents :

Mr Paul CUSIN-ROLLET (procuration Daniel ARPIN),

Maire

Mrs Léon EMPEREUR, Georges CHARRIERE, Philippe PARIS (procuration B.MERCIER), Luc MERCIER

Adjoints

Mmes Annick RECORDON, Béatrice EMPEREUR

Mrs, Daniel EUSTACHE, Jean-Pierre BASTIEN, Emmanuel MERCIER, Michel MARMOTTAN, Yannick AMET, Jean-Noël GAIDET

Conseillers Municipaux

Absents/ Excusés :

Daniel ARPIN, Bertrand MERCIER.

Mr Emmanuel MERCIER a été élu secrétaire en conformité avec l'article L.2121.15 du Code général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal,

↳ **APPROUVE** le Budget Primitif 2015 du C.C.A.S., qui s'élève en recettes et en dépenses à la somme de :

- Section de fonctionnement : **4 007 €**
- Section d'investissement : **0 €**

↳ **APPROUVE** le Budget Primitif 2015 du Service Eau et Assainissement qui s'élève en recettes et en dépenses à la somme de :

- Section de fonctionnement : **659 985 €**
- Section d'investissement : **1 007 937 €**

↳ **APPROUVE** le Budget Primitif 2015 de la Régie Electrique de Sainte-Foy-Tarentaise qui s'élève en recettes et en dépenses à la somme de :

- Section de fonctionnement : **2 081 228 €**
- Section d'investissement : **541 193 €**

↳ **APPROUVE** le Budget Primitif 2015 des Remontées Mécaniques de Sainte-Foy-Tarentaise qui s'élève en recettes et en dépenses à la somme de :

- Section de fonctionnement : **2 288 086 €**
- Section d'investissement : **2 322 386 €**

↳ **APPROUVE** le Budget Primitif 2015 de la Commune de Sainte-Foy-Tarentaise qui s'élève en recettes et en dépenses à la somme de :

- Section de fonctionnement : **5 358 969 €**
- Section d'investissement : **1 463 160 €**

Les budgets du C.C.A.S., du service « Eau et Assainissement, de la Régies des Remontées Mécaniques sont approuvés à l'unanimité.

Le budget de la Commune est voté avec 14 voix POUR et 1 voix CONTRE (Daniel EUSTACHE)

Mr Daniel EUSTACHE est contre les travaux de Viclaire. En effet, il estime que ces travaux de gestion du risque inondation du village de Viclaire sont imposés par les services de l'Etat et qu'ils ne sont ni urgents, ni nécessaires.

Mr Philippe PARIS répond que ces travaux résultent des conclusions de plusieurs années d'études confiées à des experts (hydrogéologues). Les travaux répondent à la problématique de protection des biens et des personnes du village de Viclaire et qu'il est très difficile de contredire le résultat des expertises. Connaissant actuellement le risque encouru par la population de ce village, la commune ne peut pas, tout mettre en œuvre, pour limiter au maximum ces risques. En cas d'évènements dramatiques, la responsabilité de la Mairie et de son Maire serait recherchée.

↳ **DECIDE** de créer un poste d'emploi saisonnier d'été pour l'entretien des espaces verts.

↳ **DECIDE** de transformer un poste d'Adjoint Technique 2^{ème} classe en un poste d'Adjoint Administratif 2^{ème} classe pour le service « Urbanisme »

↳ **FIXE** comme suit, et **pour une durée de 5 ans**, les dates d'ouverture de la station de Sainte-Foy-Tarentaise pour les saisons d'hiver : **Début des vacances scolaires de Noël à la mi-avril.**

Pour la prochaine saison d'hiver 2015/2016, les dates sont donc les suivantes :

- Ouverture le **19 décembre 2015**
- Fermeture le **17 avril 2016**

*Cette décision est prise à **14 voix POUR et 1 voix CONTRE (Léon EMPEREUR qui souhaite que la station ouvre une semaine avant les vacances de Noël).***

↳ **REFUSE** d'ouvrir l'inscription des enfants à partir de deux ans à l'école maternelle de Sainte-Foy-Tarentaise.

↳ **APPROUVE** le compte rendu annuel 2014 de la ZAC de Bonconseil ainsi que le bilan actualisé valeur décembre 2014 à hauteur de 27 322€ HT, **SUSPEND** l'autorisation de signature de l'avenant N°6 à la convention et **CHARGE** Mr le Maire ainsi des représentants de la commission finances de rencontrer la SAS pour obtenir plus d'informations sur cet avenant et sur l'encaissement des loyers par la SAS pour le compte de la collectivité.

↳ **DEMANDE** , dans le cadre de la création d'un nouveau télésiège sur le secteur de Bataillette, à Monsieur le Préfet de la Savoie de bien vouloir, en vertu des articles L 123-1 et suivants et L 123-6 du Code de l'environnement, R 131-3 du Code de l'expropriation et L 342-21 du Code du tourisme, prescrire l'ouverture d'une enquête conjointe ; **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à ce dossier et à représenter ou faire représenter la Commune devant toute juridiction administrative ou judiciaire qui aurait à statuer dans cette affaire.

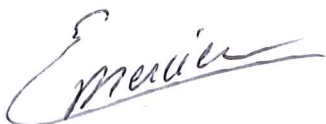
*Cette décision est prise à **13 Voix POUR, 1 Voix CONTRE (Daniel EUSTACHE) 1 ABSTENSION (Béatrice EMPEREUR)***

↳ **ACCEPTE** le projet de division par volume et le déclassement du Domaine public du volume 2, pour Mme Lina Henriette BAVARD à la Mazure, et **PRECISE** que les frais d'actes et d'arpentage seront à charge sa charge

↳ **VALIDE** l'échéance du traité de délégation de son service de distribution d'eau potable au 31/01/2023, vu l'avis favorable de la D.D.F.I.P. en date du 19 mars 2015, et **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant N°5 correspondant.

La séance est levée à 21H00.

Le secrétaire
Emmanuel MERCIER



Le Maire, FOY TAREN
Paul CUSIN-ROLLET

